L'ombre commun

(Thymallus thymallus LINNÉ, 1758) est un de poisson de la famille des Thymallidés.

Il vit dans les eaux fraîches et profondes. Il se reconnaît à sa nageoire dorsale particulièrement développée, appelée aussi "étendard".

Sa reproduction a lieu de mars à mai, dans des portions de rivière à fond graveleux comme le **Chapeauroux** et **l'Allier** sur notre département.
L'incubation des œufs dure environ trois semaines. Les oeufs restent alors enfouis dans le gravier, de même que les larves pendant les premiers jours de développement. En plus d'une structure morphologique diversifiée, la présence de zones de gravier meuble est donc une condition essentielle caractérisant l'habitat de l'ombre. C'est un animal grégaire, qui **vit en banc** d'une même classe d'âge, plutôt dans des eaux tumultueuses et d'une grande qualité (pour l'oxygénation et la température). Comme la truite fario, il remonte les cours d'eau pour se reproduire. Malgré tout, le moindre obstacle de plus de 30 cm le stoppe dans cette migration. Le décloisonnement du milieu est une composante importante pour sa survie.

Il est peu ou mal connu de nombreux pêcheurs qui le confondent parfois, au stade juvénile, avec les "poissons blancs" dont il partage aussi le biotope, mais il est très recherché par quelques spécialistes, à cela, plusieurs raisons :

- la très grande discrétion de son comportement ;
- son humeur changeante et sa grande combativité quelque peu surprenante qui étonne toujours en action de pêche ;
- le mimétisme parfait de sa robe (la seule chose qu'on puisse parfois en distinguer est son ombre, d'où son nom) ;
- enfin la beauté de ce prince de la rivière…

L'Ombre est en France un animal dont la survie est particulièrement **menacée** : il bénéficie pour cela d'un statut de protection élevé avec notamment une inscription à l'annexe 5 de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore, protégé à l'échelle européenne selon la Convention de Berne (1978) et classé comme vulnérable sur la "Liste rouge des espèces menacées en France".

C'est une espèce autochtone en France, **notamment du bassin de la Loire**, mais dont l'aire de distribution a été fortement réduite. Son habitat correspond aux moyennes et grandes rivières de piémont à pente modérée de 1 à 8 ‰.

Sur le bassin du Haut-Allier, il colonise l'Allier, le Langouyrou, le Masméjean, l'Espezonnette et le Chapeauroux, rivière historique aux trois salmonidés Truite Ombre Saumon.

L'ombre commun est un poisson endémique du haut bassin de l'Allier. Il a fait le bonheur de bon nombre de pêcheurs, connus et anonymes, qui n'hésitaient pas à parcourir des centaines de kilomètres pour satisfaire leur plaisir de se mesurer avec ce poisson quelque peu fantasque. Mais les effectifs de l'ombre commun ne sont plus se qu'ils ont été sur ces rivières….

Tout au long de la saison 2010, l'équipe du service technique de la fédération appuyée par les bénévoles des AAPPMA de Grandrieu et de Langogne s'est particulièrement investie sur le haut allier : recherche et surveillance des frayères au printemps, pêches électriques, IBGN, analyse de carnets de capture, suivi de la température de l'eau et prélèvement d'écailles pour la détermination de l'âge. Toutes ces opérations ont permis de recenser au mieux les populations existantes.

Les résultats sont mitigés suivant les secteurs. Toutefois, l'ensemble de ces investigations ont permis de mieux cerner les problématiques suivant les cours d'eau et nous pourrons, demain, travailler ensemble pour améliorer et retrouver les populations d'antan.

Nous serons particulièrement attentif à la protection des secteurs de frai dont une partie sera mise en réserve afin de stabiliser puis augmenter les populations. Pour rappel, il est **interdit de pêcher en marchant dans l'eau, et surtout de ne pas guéer sur les radiers jusqu'à la mi-mai afin de protéger la reproduction et l'émergence de ce poisson.**

Malgré tout, les réserves ne sont pas la solution miracle car nous souhaitons une reproduction naturelle conséquente tout en offrant à nos adhérents la possibilité de belles journées de pêche au bord de ces superbes rivières et quelque soit le secteur.

Pour cela deux actions « phares » seront à concrétiser : aider et participer à l'amélioration de la gestion des cours d'eau sur le bassin versant du haut allier (qualité et quantité des eaux) et agir sur la taille de capture qui, d'après les études de scalimétrie, parait inadaptée.

Pourquoi demander une taille minimale de capture à 38 cm et un poisson par jour ?

Les diverses études menées sur ce poisson mythique abondent dans le sens où les femelles ne sont pas toutes matures à 30 cm (Persat). D'autre part, le taux de réussite du passage de l'œuf au stade adulte est de 2 à 5 pour 1000 (CSP) sachant qu'une femelle, si elle est mature à 30cm, pèse environ 280gr et génère environ 2500 oeufs (CSP) et qu'une femelle de 38,8 cm qui pèse 450 gr environ apporte 6880 œufs (Paquet).

Notre objectif est de permettre à l'ombre de pouvoir se reproduire de façon optimale, c'est à dire au moins deux fois ou plus, car le premier frai n'est pas le plus efficace.

Certes nous aurons à patienter une ou deux saisons avant de retrouver en nombre des poissons supérieur à 40 cm, mais passé ce délai, nous apprécierons d'avantage encore les rencontres certainement plus régulières avec des poissons dignes de ce nom et le Chapeauroux comme l'Allier retrouveront leurs lettres de noblesse.

Réglementation applicable pour la pêche de l'ombre commun en Lozère :

- **interdiction de marcher dans l'eau sur l'Allier et le Chapeauroux jusqu'à mi-mai ;**
- **nombre de capture : 1 (un) par jour et par pêcheur ;**
- **taille légale de capture : 38 cm.**

"Pêcher le plus possible tout en respectant le patrimoine des générations futures. "
Telle est la devise et la philosophie du pêcheur moderne et responsable !

Rédaction : Les bénévoles des AAPPMAs de Grandrieu et de Langogne, et les services techniques de la fédération des AAPPMA de la Lozère (04.66.65.36.11 – infos@peche48.com)